

COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS-VAL DE LOING

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017-04-14_05

Objet : Finances : Compte Administratif 2016

Date convocation: 23-03-2017
Date d'affichage: 23-03-2017
Nombre de conseillers: <i>En exercice :</i> 46 <i>Présents :</i> 31 <i>Votants :</i> 40 (31+9 pouvoirs)
Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture
Le 20/04/2017
Et publication ou notification
Du : 20/04/2017

L'an deux mille dix-sept,
Le quatorze du mois d'avril,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Villebéon,
sous la présidence de Monsieur Gérard GENEVIEVE, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAULT Anne, BESLE Jean-Pierre,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues,
Commune de Bougligny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain,
Commune de Bransles	MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	PINGUET Pascale,
Commune de Chenou	THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	POMMIER Pascal, SABOURIN Mylène,
Commune de Gironville	COMBE Vincent,
Commune d'Ichy	PETIT Bernard, BEAUHAIRE Philippe,
Commune de La Madeleine sur Loing	BLOUZAT Nicole, ROQUES Gilles,
Commune de Lorrez-le-Bocage	BOYER Yves, GRIERE Christiane,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GARLAND Maurice,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, FROT Nicole,
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard, THORREAU Ghislaine,
Commune de Poligny	GENEVIEVE Gérard, LEDUC Christine
Commune de Souppes-sur-Loing	VILLEFLOSE Annie, CAMMARATA Gérard, RETIF Françoise,
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique,
Commune de Villebéon	PONSOT Christophe,

ETAIT EXCUSE avec pouvoir :

Commune de Bransles	RAFFIN Christiane pouvoir à MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	BONNIOT Guy pouvoir à SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	GUIGNON Florence pouvoir à PINGUET Pascale,
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard pouvoir à THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno pouvoir à BOUSSER Patrick,
Commune de Gironville	HOUY Gérard pouvoir à COMBE Vincent,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GUYON Jean-Pierre pouvoir à GARLAND Maurice,
Commune de Souppes sur Loing	BABUT Pierre pouvoir à CAMMARATA Gérard,
Commune de Villebéon	PLE Francis pouvoir à PONSOT Christophe,

Secrétaire de séance:

LIONNET Rose-Marie

Conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur CAMMARATA Gérard, procède au vote du compte administratif 2016, en lieu et place du Président qui s'est absenté de la salle.

Le Conseil Communautaire,**APRES**

s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer;

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres presents et représentés,

Article 1^{er}: **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2016, qui s'établit de la sorte:

- Fonctionnement - Excédent de clôture 1 630 300.35 euros
- Investissement – Excédent de clôture 129 580.17 euros

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,

Le 20 Avril 2017.

Le Président,
Gérard GENEVIEVE.



COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS-VAL DE LOING

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017-04-14_06

Objet : Finances : Compte de Gestion 2016

**Date
convocation:**
23-03-2017

L'an deux mille dix-sept,
Le quatorze du mois d'avril,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Villebéon,
sous la présidence de Monsieur Gérard GENEVIEVE, Président.

**Date
d'affichage:**
23-03-2017

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAULT Anne, BESLE Jean-Pierre,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues,
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain,
Commune de Bransles	MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	PINGUET Pascale,
Commune de Chenou	THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	POMMIER Pascal, SABOURIN Mylène,
Commune de Gironville	COMBE Vincent,
Commune d'Ichy	PETIT Bernard, BEAUHAIRE Philippe,
Commune de La Madeleine sur Loing	BLOUZAT Nicole, ROQUES Gilles,
Commune de Lorrez-le-Bocage	BOYER Yves, GRIERE Christiane,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GARLAND Maurice,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, FROT Nicole,
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard, THORREAU Ghislaine,
Commune de Poligny	GENEVIEVE Gérard, LEDUC Christine
Commune de Souppes-sur-Loing	VILLEFLOSE Annie, CAMMARATA Gérard, RETIF Françoise,
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique,
Commune de Villebéon	PONSOT Christophe,

**Nombre de
conseillers:**
En exercice :
46
Présents : 31
Votants : 40
(31+9 pouvoirs)

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le 20/04/2017

Et publication ou
notification

Du : 20/04/2017

ETAIT EXCUSE avec pouvoir :

Commune de Bransles	RAFFIN Christiane pouvoir à MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	BONNIOT Guy pouvoir à SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	GUIGNON Florence pouvoir à PINGUET Pascale,
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard pouvoir à THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno pouvoir à BOUSSER Patrick,
Commune de Gironville	HOUY Gérard pouvoir à COMBE Vincent,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GUYON Jean-Pierre pouvoir à GARLAND Maurice,
Commune de Souppes sur Loing	BABUT Pierre pouvoir à CAMMARATA Gérard,
Commune de Villebéon	PLE Francis pouvoir à PONSOT Christophe,

Secrétaire de séance:

LIONNET Rose-Marie

Le Conseil Communautaire,

APRES s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux

de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer;

APRES

s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

VU

l'avis favorable du Bureau communautaire;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er}:

APPROUVE le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,

Le 20 Avril 2017.

Le Président,
Gérard GENEVIEVE.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING**
**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2017-04-14_07

Objet : Finances : Affectation du résultat 2016

Date convocation: 23-03-2017
Date d'affichage: 23-03-2017
Nombre de conseillers: <i>En exercice: 46</i> <i>Présents : 31</i> <i>Votants : 40</i> <i>(31+9 pouvoirs)</i>
Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture
Le 20/04/2017
Et publication ou notification
Du: 20/04/2017

L'an deux mille dix-sept,
Le quatorze du mois d'avril,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Villebéon,
sous la présidence de Monsieur Gérard GENEVIEVE, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAULT Anne, BESLE Jean-Pierre,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues,
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain,
Commune de Bransles	MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	PINGUET Pascale,
Commune de Chenou	THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	POMMIER Pascal, SABOURIN Mylène,
Commune de Gironville	COMBE Vincent,
Commune d'Ichy	PETIT Bernard, BEAUHAIRE Philippe,
Commune de La Madeleine sur Loing	BLOUZAT Nicole, ROQUES Gilles,
Commune de Lorrez-le-Bocage	BOYER Yves, GRIERE Christiane,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GARLAND Maurice,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, FROT Nicole,
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard, THORREAU Ghislaine,
Commune de Poligny	GENEVIEVE Gérard, LEDUC Christine
Commune de Souppes-sur-Loing	VILLEFLOSE Annie, CAMMARATA Gérard, RETIF Françoise,
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique,
Commune de Villebéon	PONSOT Christophe,

ETAIT EXCUSE avec pouvoir :

Commune de Bransles	RAFFIN Christiane pouvoir à MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	BONNIOT Guy pouvoir à SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	GUIGNON Florence pouvoir à PINGUET Pascale,
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard pouvoir à THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno pouvoir à BOUSSER Patrick,
Commune de Gironville	HOUY Gérard pouvoir à COMBE Vincent,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GUYON Jean-Pierre pouvoir à GARLAND Maurice,
Commune de Souppes sur Loing	BABUT Pierre pouvoir à CAMMARATA Gérard,
Commune de Villebéon	PLE Francis pouvoir à PONSOT Christophe,

Secrétaire de séance:

LIONNET Rose-Marie

APRES

s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer;

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

VU

l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er}:

AFFECTE les résultats de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

- Affectation en recette – solde d'exécution d'investissement - 001: 129 580.17 euros ;
- Affectation en recette – résultats de fonctionnement reportés - 002: 1 526 275,52Euros
- Affectation en recette d'investissement au 1068 Excèdent de fonctionnement capitalisé: 104 024.83Euros

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 20 Avril 2017.

Le Président,
Gérard GENEVIEVE.



COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS-VAL DE LOING

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017-04-14_08

Objet : Développement économique : ZAC du Bois des Places à Egreville : Délégation du Droit de Préemption (DPU) par la commune

Date convocation: 23-03-2017
Date d'affichage: 23-03-2017
Nombre de conseillers: <i>En exercice :</i> 46 <i>Présents :</i> 31 <i>Votants :</i> 40 (31+9 pouvoirs)
Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture
Le 20/04/2017
Et publication ou notification
Du : 20/04/2017

L'an deux mille dix-sept,
Le quatorze du mois d'avril,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Villebéon,
sous la présidence de Monsieur Gérard GENEVIEVE, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville THIBAULT Anne, BESLE Jean-Pierre,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais MONCEL Hugues,
Commune de Bougligny LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain,
Commune de Bransles MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon PINGUET Pascale,
Commune de Chenou THOISON Pascal,
Commune d'Egreville POMMIER Pascal, SABOURIN Mylène,
Commune de Gironville COMBE Vincent,
Commune d'Ichy PETIT Bernard, BEAUHAIRE Philippe,
Commune de La Madeleine sur Loing BLOUZAT Nicole, ROQUES Gilles,
Commune de Lorrez-le-Bocage BOYER Yves, GRIERE Christiane,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais GARLAND Maurice,
Commune de Mondreville CHAUSSY Patrick, FROT Nicole,
Commune d'Obsonville GUINET Bernard, THORREAU Ghislaine,
Commune de Poligny GENEVIEVE Gérard, LEDUC Christine
Commune de Souppes-sur-Loing VILLEFLOSE Annie, CAMMARATA Gérard,
Commune de Vaux-sur-Lunain RETIF Françoise,
Commune de Villebéon BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique,
PONSOT Christophe,

ETAIT EXCUSE avec pouvoir :

Commune de Bransles RAFFIN Christiane pouvoir à MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux BONNIOT Guy pouvoir à SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon GUIGNON Florence pouvoir à PINGUET Pascale,
Commune de Chenou MOUSSET Gérard pouvoir à THOISON Pascal,
Commune d'Egreville BASCHET Bruno pouvoir à BOUSSER Patrick,
Commune de Gironville HOUY Gérard pouvoir à COMBE Vincent,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais GUYON Jean-Pierre pouvoir à GARLAND Maurice,
Commune de Souppes sur Loing BABUT Pierre pouvoir à CAMMARATA Gérard,
Commune de Villebéon PLE Francis pouvoir à PONSOT Christophe,

Secrétaire de séance:

LIONNET Rose-Marie

La Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing, est devenue propriétaire des terrains de la zone d'activités économiques (ZAE) du Bois des Places d'Egreville par acte notarié le 12 juin 2015 et a

réalisé une procédure de **Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)** afin de permettre l'extension et la requalification de la ZAE du Bois des Places.

PS-07-200926910-20170420-04_14_08-DE

L'aménagement de la ZAC du Bois des Places par la Communauté de communes nécessitera des acquisitions foncières, dont certaines pourront être réalisées sous forme d'exercice du **droit de préemption urbain (DPU)**. Il appartient désormais à la CCGVL, d'exercer ce DPU aux fins de préparer la maîtrise foncière de l'opération.

Les dispositions de l'article L 211-2 du Code de l'urbanisme permettent à une Commune faisant partie d'un EPCI, qui en a la vocation, et en accord avec celui-ci, de lui déléguer tout ou partie des compétences en matière de droit de préemption. Aussi, la Commune d'Egreville a approuvé la délégation de l'exercice de son DPU à la Communauté de Communes sur le périmètre de la ZAC du Bois des Places.

Le plan cadastral joint à la présente délibération définit le champ d'application territorial de la délégation. Le périmètre de la ZAC du Bois des Places s'étend sur une superficie **d'environ 15 hectares**.

S'il est instauré, ce droit s'applique aux biens cédés sur le périmètre de la ZAC. Les vendeurs sont tenus d'informer le titulaire du DPU au moyen d'une Déclaration d'intention d'Aliéner (DIA) des projets de cessions.

Il est donc proposé au Conseil communautaire qu'en retour, il délibère pour **accepter la délégation du droit de préemption urbain, institué par la Commune d'Egreville, dans le périmètre de la ZAC du Bois des Places.**

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 211-2 du Code de l'urbanisme ;

VU la délibération du conseil municipal d'Egreville en date du 14 décembre 2000 instituant le droit de préemption urbain;

VU l'article V des statuts de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté Gâtinais-Val de Loing en date du 2 mars 2015, définissant le périmètre de la ZAC du Bois des Places à Egreville, les objectifs de l'aménagement et les modalités de la concertation conformément aux dispositions de l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme;

VU les délibérations du Conseil communautaire de la Communauté Gâtinais-Val de Loing en date du 12 février 2016 approuvant le **dossier de création de la ZAC du Bois des places à Egreville** conformément aux articles L. 311-1 et R. 311-2 du code de l'urbanisme et en date du 3 octobre 2016 approuvant le **dossier de réalisation de la ZAC du Bois des places à Egreville** conformément aux articles R. 311-7 du code de l'urbanisme ;

VU la délibération du conseil municipal d'Egreville en date du 20 janvier 2017 approuvant la délégation de son droit de préemption urbain (DPU) à la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing dans le périmètre de la ZAC du Bois des Places;

CONSIDERANT que par ses statuts, la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing dispose du droit d'exercer le DPU par délégation des Communes membres pour la réalisation d'opérations relevant de compétences communautaires ;

CONSIDERANT que l'aménagement de la ZAC du Bois des Places par la Communauté nécessitera des acquisitions foncières, dont certaines pourront être réalisées sous forme d'exercice du droit de préemption urbain ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 1 ABSTENTION et 39 voix POUR,

Article 1er: **DECIDE** d'accepter la délégation par la Commune d'Egreville du droit de préemption urbain dans le périmètre de la ZAC du Bois des Places;

Article 2: **PRECISE** que l'exercice du droit de préemption urbain délégué s'appliquera dans le périmètre de la ZAC du Bois des Places à Egreville dont le plan cadastral est annexé à la délibération ;

Article 3: **DONNE POUVOIR** au Président de la Communauté de Communes pour la mise-en-œuvre de la présente décision et notamment pour procéder aux notifications et aux formalités de publicité nécessaires afin de rendre applicable le droit de préemption urbain ;

A savoir:

La copie de la délibération et du plan annexé sera transmise, à:

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de Seine-et-Marne,
- Monsieur le Directeur Départemental des services fiscaux,
- Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Notariat,
- A la Chambre départementale des Notaires,
- Au barreau constitué près du Tribunal de Grande Instance de Fontainebleau,
- Au greffe du même Tribunal de Grande Instance de Fontainebleau.

L'affichage de la présente délibération au siège de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing et en mairie d'Egreville pendant un mois.

La mention de cette délibération dans deux journaux locaux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 20 Avril 2017.

Le Président,
Gérard GENEVIEVE.



REPUBLIQUE
FRANCAISE
Département de
Seine et Marne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING**
**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2017-04-14_09

Objet : Règlement intérieur de l'Aire des Gens du Voyage

**Date
convocation:**
23-03-2017

**Date
d'affichage:**
23-03-2017

**Nombre de
conseillers:**
En exercice : 46
Présents : 31
Votants : 40
(31+9 pouvoirs)

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le 20/04/2017

Et publication ou
notification

Du : 20/04/2017

L'an deux mille dix-sept,
Le quatorze du mois d'avril,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Villebéon,
sous la présidence de Monsieur Gérard GENEVIEVE, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAULT Anne, BESLE Jean-Pierre,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues,
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain,
Commune de Bransles	MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	PINGUET Pascale,
Commune de Chenou	THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	POMMIER Pascal, SABOURIN Mylène,
Commune de Gironville	COMBE Vincent,
Commune d'Ichy	PETIT Bernard, BEAUHAIRE Philippe,
Commune de La Madeleine sur Loing	BLOUZAT Nicole, ROQUES Gilles,
Commune de Lorrez-le-Bocage	BOYER Yves, GRIERE Christiane,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GARLAND Maurice,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, FROT Nicole,
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard, THORREAU Ghislaine,
Commune de Poligny	GENEVIEVE Gérard, LEDUC Christine
Commune de Souppes-sur-Loing	VILLEFLOSE Annie, CAMMARATA Gérard, RETIF Françoise,
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique,
Commune de Villebéon	PONSOT Christophe,

ETAIT EXCUSE avec pouvoir :

Commune de Bransles	RAFFIN Christiane pouvoir à MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	BONNIOT Guy pouvoir à SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	GUIGNON Florence pouvoir à PINGUET Pascale,
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard pouvoir à THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno pouvoir à BOUSSER Patrick,
Commune de Gironville	HOUY Gérard pouvoir à COMBE Vincent,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GUYON Jean-Pierre pouvoir à GARLAND Maurice,
Commune de Souppes sur Loing	BABUT Pierre pouvoir à CAMMARATA Gérard,
Commune de Villebéon	PLE Francis pouvoir à PONSOT Christophe,

Secrétaire de séance:

LIONNET Rose-Marie

Ce règlement a pour objectif de fixer les droits et obligations des personnes fréquentant l'aire d'accueil
dont la Communauté de Communes a récupéré la gestion au 1^{er} janvier 2017.

Afin de ne pas perturber le fonctionnement actuel du service, il est proposé de reprendre le règlement institué par la commune de Souppes sur Loing. Le projet de règlement est joint en annexe.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le projet de règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage

ENTENDU l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er}: ADOPTÉ le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage.

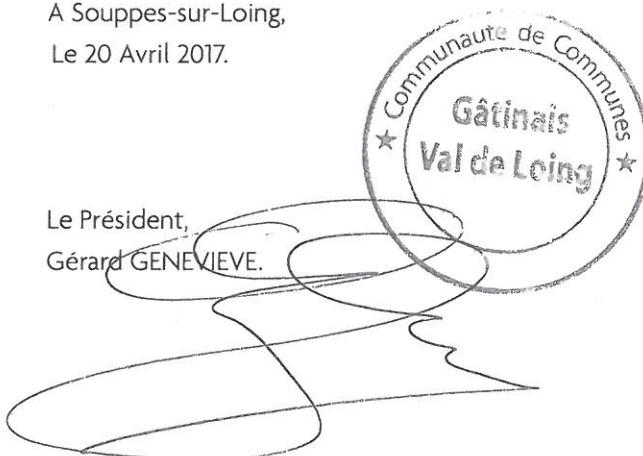
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,

Le 20 Avril 2017.

Le Président,
Gérard GENEVIEVE.



COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS-VAL DE LOING

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017-04-14_10

Objet : Finances : Taux CFE 2017

Date convocation:	L'an deux mille dix-sept, Le quatorze du mois d'avril, Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Villebéon, sous la présidence de Monsieur Gérard GENEVIEVE, Président.
Date d'affichage:	
23-03-2017	
Nombre de conseillers:	
<i>En exercice :</i>	
46	
<i>Présents :</i>	31
<i>Votants :</i>	40 (31+9 pouvoirs)
Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture	
Le 20/04/2017	
Et publication ou notification	
Du: 20/04/2017	

L'an deux mille dix-sept,
Le quatorze du mois d'avril,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Villebéon,
sous la présidence de Monsieur Gérard GENEVIEVE, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAULT Anne, BESLE Jean-Pierre,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues,
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain,
Commune de Bransles	MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	PINGUET Pascale,
Commune de Chenou	THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	POMMIER Pascal, SABOURIN Mylène,
Commune de Gironville	COMBE Vincent,
Commune d'Ichy	PETIT Bernard, BEAUHAIRE Philippe,
Commune de La Madeleine sur Loing	BLOUZAT Nicole, ROQUES Gilles,
Commune de Lorrez-le-Bocage	BOYER Yves, GRIERE Christiane,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GARLAND Maurice,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, FROT Nicole,
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard, THORREAU Ghislaine,
Commune de Poligny	GENEVIEVE Gérard, LEDUC Christine
Commune de Souppes-sur-Loing	VILLEFLOSE Annie, CAMMARATA Gérard, RETIF Françoise,
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique,
Commune de Villebéon	PONSOT Christophe,

ETAIT EXCUSE avec pouvoir :

Commune de Bransles	RAFFIN Christiane pouvoir à MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	BONNIOT Guy pouvoir à SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	GUIGNON Florence pouvoir à PINGUET Pascale,
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard pouvoir à THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno pouvoir à BOUSSER Patrick,
Commune de Gironville	HOUY Gérard pouvoir à COMBE Vincent,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GUYON Jean-Pierre pouvoir à GARLAND Maurice,
Commune de Souppes sur Loing	BABUT Pierre pouvoir à CAMMARATA Gérard,
Commune de Villebéon	PLE Francis pouvoir à PONSOT Christophe,

Secrétaire de séance:

LIONNET Rose-Marie

En 2016, le Conseil communautaire a voté pour la première fois un taux unique de CFE sur le territoire communautaire. De ce fait, les taux communaux vont progressivement tendre vers le taux moyen

pondéré de 20.92% sur une période de lissage de 10 ans. En 2017, les bases fiscales de cotisation foncière des entreprises baissent de 8.55%, entraînant une baisse du produit fiscal de -96 487 (-9%).

Le tableau en page suivante fait état, commune par commune, de l'évolution des bases et du produit prévisionnels en 2017.

Aussi, afin de limiter la baisse du produit fiscal sur le territoire, il est proposé au conseil communautaire de porter le taux de CFE à 21.82% par utilisation d'une partie du taux de majoration spéciale prévue par les textes au regard de l'évolution des taux communaux sur l'année 2016 des taxes d'habitation et des taxes foncières communales.

Cette augmentation de taux absorbera, pour moitié, la perte de bases constatées sur le territoire.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code Général des Impôts ;

VU le Rapport d'orientations budgétaires de janvier 2017;

ENTENDU l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er}: **FIXE à 1 075 944 euros** le montant du produit fiscal attendu de la Cotisation foncière des Entreprises;

Article 2: **ADOPTÉ** comme suit le taux 2017 de la Cotisation Foncière des Entreprises

	Bases prévisionnelles 2017	Taux votés 2017	Produit fiscal attendu 2017
Cotisation Foncière des entreprises	4 931 000 €	21.82 %	1 075 944 €
TOTAL			1 075 944 €

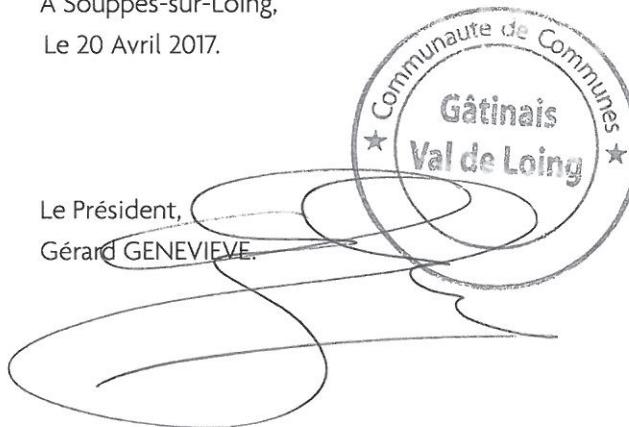
Article 3: DECIDE de capitaliser 0.65% de taux de CFE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 20 Avril 2017.

Le Président,
Gérard GENEVIEVE.



COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS-VAL DE LOING

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017-04-14_11

Objet : Tarif des Accueils de Loisirs Sans Hébergement 2017

**Date
convocation:**
23-03-2017

L'an deux mille dix-sept,
Le quatorze du mois d'avril,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Villebéon,
sous la présidence de Monsieur Gérard GENEVIEVE, Président.

**Date
d'affichage:**
23-03-2017

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAULT Anne, BESLE Jean-Pierre,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues,
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain,
Commune de Bransles	MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	PINGUET Pascale,
Commune de Chenou	THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	POMMIER Pascal, SABOURIN Mylène,
Commune de Gironville	COMBE Vincent,
Commune d'Ichy	PETIT Bernard, BEAUHAIRE Philippe,
Commune de La Madeleine sur Loing	BLOUZAT Nicole, ROQUES Gilles,
Commune de Lorrez-le-Bocage	BOYER Yves, GRIERE Christiane,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GARLAND Maurice,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, FROT Nicole,
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard, THORREAU Ghislaine,
Commune de Poligny	GENEVIEVE Gérard, LEDUC Christine
Commune de Souppes-sur-Loing	VILLEFLOSE Annie, CAMMARATA Gérard, RETIF Françoise,
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique,
Commune de Villebéon	PONSOT Christophe,

**Nombre de
conseillers:**
En exercice : 46
Présents : 31
Votants : 40
(31+9 pouvoirs)

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le 20/04/2017

ETAIT EXCUSE avec pouvoir :

Et publication ou
notification

Du : 20/04/2017

Commune de Bransles	RAFFIN Christiane pouvoir à MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	BONNIOT Guy pouvoir à SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	GUIGNON Florence pouvoir à PINGUET Pascale,
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard pouvoir à THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno pouvoir à BOUSSER Patrick,
Commune de Gironville	HOUY Gérard pouvoir à COMBE Vincent,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GUYON Jean-Pierre pouvoir à GARLAND Maurice,
Commune de Souppes sur Loing	BABUT Pierre pouvoir à CAMMARATA Gérard,
Commune de Villebéon	PLE Francis pouvoir à PONSOT Christophe,

Secrétaire de séance:

LIONNET Rose-Marie

Il est proposé de reconduire les tarifs pratiqués à l'accueil de loisirs.
Une grille tarifaire communautaire est appliquée dans tous les Accueils de loisirs du territoire :

- auprès des familles résidant dans une des Communes-membres;
- auprès des familles dont au moins un parent travaille sur le territoire.

	Revenus mensuels*	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge
1	0 – 1 067 €	6,50 euros	6 euros	5,50 euros
2	1 068 – 1 999 €	8,50 euros	8 euros	7,50 euros
3	2 000 – 2 999 €	10,50 euros	10 euros	9,50 euros
4	3 000 – 3 999 €	12,50 euros	12 euros	11,50 euros
5	+ 4 000 €	14,50 euros	14 euros	13,50 euros
Tarif Familles extérieures		28 euros		

* **Revenus mensuels** : somme des revenus imposables et des pensions alimentaires perçus dans l'année, divisée par douze - informations obtenues à partir de l'avis d'imposition du foyer de l'année n-1 (ou des deux parents si ceux-ci ne sont pas mariés)

* **Enfants à charge**: enfants déclarés sur votre avis d'imposition du foyer de l'année n-1 (ou des deux parents si ceux-ci ne sont pas mariés).

Cette tarification est applicable dès maintenant.

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code Général des Impôts ;

VU le Rapport d'orientations budgétaires de janvier 2017;

ENTENDU l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 1 voix CONTRE, 39 voix POUR,

Article 1^{er}: ADOPTÉ les tarifs de l'accueil de loisirs

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 20 Avril 2017.

Le Président,
Gérard GENEVIEVE.



COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS-VAL DE LOING

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017-04-14_12

Objet : Tarif Aire des Gens du Voyage 2017

Date convocation:	23-03-2017
Date d'affichage:	23-03-2017
Nombre de conseillers:	
<i>En exercice :</i>	
<i>46</i>	
<i>Présents :</i>	<i>31</i>
<i>Votants :</i>	<i>40</i> <i>(31+9 pouvoirs)</i>
Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture	
Le 20/04/2017	
Et publication ou notification	
Du : 20/04/2017	

L'an deux mille dix-sept,
Le quatorze du mois d'avril,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Villebéon,
sous la présidence de Monsieur Gérard GENEVIEVE, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAULT Anne, BESLE Jean-Pierre,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues,
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain,
Commune de Bransles	MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	PINGUET Pascale,
Commune de Chenou	THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	POMMIER Pascal, SABOURIN Mylène,
Commune de Gironville	COMBE Vincent,
Commune d'Ichy	PETIT Bernard, BEAUHAIRE Philippe,
Commune de La Madeleine sur Loing	BLOUZAT Nicole, ROQUES Gilles,
Commune de Lorrez-le-Bocage	BOYER Yves, GRIERE Christiane,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GARLAND Maurice,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, FROT Nicole,
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard, THORREAU Ghislaine,
Commune de Poligny	GENEVIEVE Gérard, LEDUC Christine
Commune de Souppes-sur-Loing	VILLEFLOSE Annie, CAMMARATA Gérard, RETIF Françoise,
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique,
Commune de Villebéon	PONSOT Christophe,

ETAIT EXCUSE avec pouvoir :

Commune de Bransles	RAFFIN Christiane pouvoir à MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	BONNIOT Guy pouvoir à SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	GUIGNON Florence pouvoir à PINGUET Pascale,
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard pouvoir à THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno pouvoir à BOUSSER Patrick,
Commune de Gironville	HOUY Gérard pouvoir à COMBE Vincent,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GUYON Jean-Pierre pouvoir à GARLAND Maurice,
Commune de Souppes sur Loing	BAUBUT Pierre pouvoir à CAMMARATA Gérard,
Commune de Villebéon	PLE Francis pouvoir à PONSOT Christophe,

Secrétaire de séance:

LIONNET Rose-Marie

Il est proposé à l'assemblée de maintenir les tarifs pratiqués par la commune de Souppes-sur-Loing.

AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE	
par jour par emplacement	3,20 €
Eau forfait par jour et par emplacement	2,55 €/m3
Electricité forfait par jour et par emplacement	0,15€/kw/h
Caution	100,00 €
Dégradations	
Bloc sanitaire	
Loquet WC et douche	3,05 €
Cadenas extérieur	22,50 €
Clé cadenas extérieur	5,00 €
Clé n°455 poignet compteur	2,00 €
Tuyauterie, plomberie	40,00 €
Robinet et pommeau	300,00 €
Chasse d'eau	200,00 €
Robinet, évier	150,00 €
WC	280,00 €
Chauffe-eau	500,00 €
Porte	500,00 €
Serrure	380,00 €
Douche	200,00 €
Mitigeur douche	145,00 €
Bac à laver	300,00 €
Eclairage bloc sanitaire	50,00 €
Graffiti Tag	100,00 €
Emplacement	
Trou dans le sol	30,00 €
Compteur eau/électricité	900,00 €
Prise d'eau	100,00 €
Prise électrique	100,00 €
Espaces Verts	
Clôture/ml	100,00 €
Portail	3 000,00 €

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code Général des Impôts ;

VU le Rapport d'orientations budgétaires de janvier 2017;

ENTENDU l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 14 voix CONTRE et 26 voix POUR

Article 1er: ADOpte les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

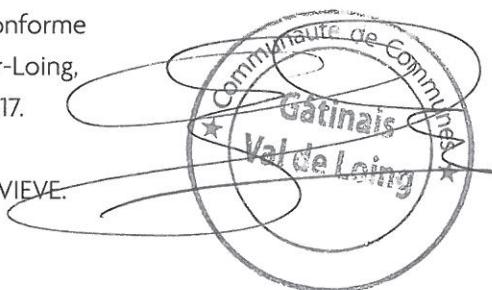
Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,

Le 20 Avril 2017.

Le Président,

Gérard GENEVIEVE.



COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS-VAL DE LOING

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017-04-14_13

Objet : Tarif location plateforme de stockage à Château-Landon

Date convocation:	23-03-2017
Date d'affichage:	23-03-2017
Nombre de conseillers:	
<i>En exercice :</i>	
<i>46</i>	
<i>Présents : 31</i>	
<i>Votants : 40</i>	
<i>(31+9 pouvoirs)</i>	
Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture	
Le 20/04/2017	
Et publication ou notification	
Du: 20/04/2017	

L'an deux mille dix-sept,
Le quatorze du mois d'avril,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Villebéon,
sous la présidence de Monsieur Gérard GENEVIEVE, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAULT Anne, BESLE Jean-Pierre,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues,
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain,
Commune de Bransles	MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	PINGUET Pascale,
Commune de Chenou	THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	POMMIER Pascal, SABOURIN Mylène,
Commune de Gironville	COMBE Vincent,
Commune d'Ichy	PETIT Bernard, BEAUHAIRE Philippe,
Commune de La Madeleine sur Loing	BLOUZAT Nicole, ROQUES Gilles,
Commune de Lorrez-le-Bocage	BOYER Yves, GRIERE Christiane,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GARLAND Maurice,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, FROT Nicole,
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard, THORREAU Ghislaine,
Commune de Poligny	GENEVIEVE Gérard, LEDUC Christine
Commune de Souppes-sur-Loing	VILLEFLOSE Annie, CAMMARATA Gérard, RETIF Françoise,
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique,
Commune de Villebéon	PONSOT Christophe,

ETAIT EXCUSE avec pouvoir :

Commune de Bransles	RAFFIN Christiane pouvoir à MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	BONNIOT Guy pouvoir à SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	GUIGNON Florence pouvoir à PINGUET Pascale,
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard pouvoir à THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno pouvoir à BOUSSER Patrick,
Commune de Gironville	HOUY Gérard pouvoir à COMBE Vincent,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GUYON Jean-Pierre pouvoir à GARLAND Maurice,
Commune de Souppes sur Loing	BABUT Pierre pouvoir à CAMMARATA Gérard,
Commune de Villebéon	PLE Francis pouvoir à PONSOT Christophe,

Secrétaire de séance:

LIONNET Rose-Marie

Il est proposé à l'assemblée délibérante de maintenir les tarifs pratiqués par l'entreprise SOGAPLAST,
soit 3600 /mois (43 200 par an).

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code Général des Impôts ;

VU le Rapport d'orientations budgétaires de janvier 2017;

ENTENDU l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

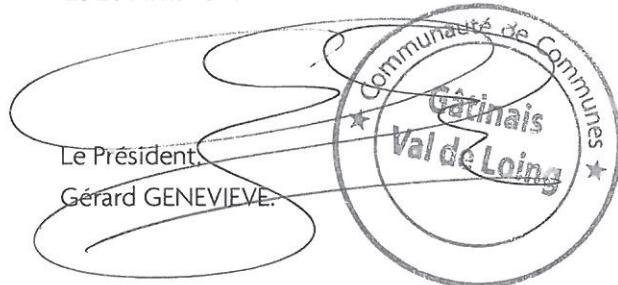
Article 1^{er}: ADOPTÉ le tarif de location de l'espace de stockage sur la plateforme à Château-Landon

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,

Le 20 Avril 2017.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING**
**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2017-04-14_14

Objet : Finances : Taux de fiscalité : taxes d'habitation, taxe foncière (bâti et non bâti)

Date convocation: 23-03-2017
Date d'affichage: 23-03-2017
Nombre de conseillers: <i>En exercice :</i> 46 <i>Présents :</i> 31 <i>Votants :</i> 40 (31+9 pouvoirs)
Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture
Le 20/04/2017
Et publication ou notification
Du : 20/04/2017

L'an deux mille dix-sept,
Le quatorze du mois d'avril,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Villebéon,
sous la présidence de Monsieur Gérard GENEVIEVE, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAULT Anne, BESLE Jean-Pierre,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues,
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain,
Commune de Bransles	MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	PINGUET Pascale,
Commune de Chenou	THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	POMMIER Pascal, SABOURIN Mylène,
Commune de Gironville	COMBE Vincent,
Commune d'Ichy	PETIT Bernard, BEAUHAIRE Philippe,
Commune de La Madeleine sur Loing	BLOUZAT Nicole, ROQUES Gilles,
Commune de Lorrez-le-Bocage	BOYER Yves, GRIERE Christiane,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GARLAND Maurice,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, FROT Nicole,
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard, THORREAU Ghislaine,
Commune de Poligny	GENEVIEVE Gérard, LEDUC Christine
Commune de Souppes-sur-Loing	VILLEFLOSE Annie, CAMMARATA Gérard, RETIF Françoise,
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique,
Commune de Villebéon	PONSOT Christophe,

ETAIT EXCUSE avec pouvoir :

Commune de Bransles	RAFFIN Christiane pouvoir à MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	BONNIOT Guy pouvoir à SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	GUIGNON Florence pouvoir à PINGUET Pascale,
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard pouvoir à THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno pouvoir à BOUSSER Patrick,
Commune de Gironville	HOUY Gérard pouvoir à COMBE Vincent,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GUYON Jean-Pierre pouvoir à GARLAND Maurice,
Commune de Souppes sur Loing	BABUT Pierre pouvoir à CAMMARATA Gérard,
Commune de Villebéon	PLE Francis pouvoir à PONSOT Christophe,

Secrétaire de séance:

LIONNET Rose-Marie

En conclusion du débat d'orientation budgétaire 2017, il a été proposé de ne pas augmenter la pression fiscale sur les personnes physiques. Cependant, au regard de la baisse de bases attendue cette année conjuguée à la perte de dotations de l'Etat, il est proposé de maintenir le produit fiscal attendu.

A cette fin, le taux de taxe d'habitation additionnel au taux communal serait relevé à 0.88%. Le taux de taxe sur le foncier non bâti serait relevé à 1.7%.

Cette progression de taux des taxes « ménages » cumulée avec la progression du taux de CFE, permet un maintien des ressources fiscales de l'EPCI.

Les taux de TEOM correspondent aux produits demandés par les différents syndicats de collecte et de traitement des déchets ménagers.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code Général des Impôts ;

VU le Rapport d'orientations budgétaires de janvier 2017;

ENTENDU l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 9 voix CONTRE et 31 voix POUR,

Article 1^{er}: **FIXE à 373 219 euros** le montant du produit nécessaire à l'équilibre du budget;

Article 2: **FIXE à 373 219 euros** le montant du produit fiscal attendu des taxes additionnelles ;

Article 3: **ADOPTE** comme suit les taux 2017 de la fiscalité locale en tenant compte de la valeur des bases d'imposition prévisionnelles, du montant prévisionnel des allocations compensatrices, et du montant du prélèvement FNGIR notifiés par les services fiscaux :

	Bases prévisionnelles 2017	Taux votés 2017	Produit fiscal attendu 2017
Taxe d'habitation	22 757 000 €	0,880 %	200 262 €
Taxe sur le foncier bâti	17 753 000 €	0,804 %	142 734 €
Taxe sur le foncier non bâti	1 775 000 €	1,7 %	30 175 €
TOTAL			373 371 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,

Le 20 Avril 2017.

Le Président,
Gérard GENEVIEVE.



COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS-VAL DE LOING

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017-04-14_15

Objet : Finances : TEOM 2017

Date convocation:	23-03-2017
Date d'affichage:	23-03-2017
Nombre de conseillers:	
<i>En exercice : 46</i>	
<i>Présents : 31</i>	
<i>Votants : 40</i>	
<i>(31+9 pouvoirs)</i>	
Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture	
Le 20/04/2017	
Et publication ou notification	
Du : 20/04/2017	

L'an deux mille dix-sept,
Le quatorze du mois d'avril,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Villebéon,
sous la présidence de Monsieur Gérard GENEVIEVE, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAULT Anne, BESLE Jean-Pierre,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues,
Commune de Bougligny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain,
Commune de Bransles	MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	PINGUET Pascale,
Commune de Chenou	THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	POMMIER Pascal, SABOURIN Mylène,
Commune de Gironville	COMBE Vincent,
Commune d'Ichy	PETIT Bernard, BEAUHAIRE Philippe,
Commune de La Madeleine sur Loing	BLOUZAT Nicole, ROQUES Gilles,
Commune de Lorrez-le-Bocage	BOYER Yves, GRIERE Christiane,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GARLAND Maurice,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, FROT Nicole,
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard, THORREAU Ghislaine,
Commune de Poligny	GENEVIEVE Gérard, LEDUC Christine
Commune de Souppes-sur-Loing	VILLEFLOSE Annie, CAMMARATA Gérard, RETIF Françoise,
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique,
Commune de Villebéon	PONSOT Christophe,

ETAIT EXCUSE avec pouvoir :

Commune de Bransles	RAFFIN Christiane pouvoir à MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	BONNIOT Guy pouvoir à SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	GUIGNON Florence pouvoir à PINGUET Pascale,
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard pouvoir à THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno pouvoir à BOUSSER Patrick,
Commune de Gironville	HOUY Gérard pouvoir à COMBE Vincent,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GUYON Jean-Pierre pouvoir à GARLAND Maurice,
Commune de Souppes sur Loing	BABUT Pierre pouvoir à CAMMARATA Gérard,
Commune de Villebéon	PLE Francis pouvoir à PONSOT Christophe,

Secrétaire de séance:

LIONNET Rose-Marie

Les taux de TEOM correspondent aux produits demandés par les différents syndicats de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Le Conseil communautaire,

CONSIDERANT l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2009 créant la Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing et instituant le transfert à la Communauté de la compétence « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » ;

CONSIDERANT l'arrêté préfectoral 2010/SPF/CL n°12 portant substitution de la Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing aux communes de Souppes-sur-Loing Château-Landon, Egreville, Aufferville, Bougigny, Bransles, Chaintreaux, Chenou, la Madeleine-sur-Loing, Maisoncelles-en-Gâtinais, Mondreville, Poligny au sein du syndicat de collecte et traitement des résidus ménagers de la Vallée du Loing ;

CONSIDERANT l'arrêté préfectoral 2010/SPF/CL n°7 portant substitution de la Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing aux communes d'Arville, Ichy et Obsonville au sein du syndicat mixte pour l'enlèvement des résidus ménagers ;

CONSIDERANT la délibération du 10 janvier 2010 du Conseil communautaire décidant d'instituer la TEOM et de la percevoir en lieu et place du Syndicat intercommunal de collecte et traitement des résidus ménagers de la Vallée du Loing, du Syndicat intercommunal d'enlèvement des ordures ménagères d'Arville et du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'arrondissement de Pithiviers en application des dispositions de l'article 1609 nonies A ter du Code Général des Impôts, à compter du 1er janvier 2010 ;

CONSIDERANT les contributions budgétaires notifiées par les syndicats ;

VU l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles 2017 à la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères ;

ENTENDU l'exposé du Président ;

VU les propositions du Bureau communautaire ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : **FIXE** le taux 2017 de T.E.O.M pour les communes de Lorrez-le-Bocage, Vaux-sur-Lunain et Villebéon, sur lesquelles le service est exercé par le SIRMOTOM, comme suit :

Zone de perception	Participation syndicat	Bases prévisionnelles	Taux TEOM 2017	Produit attendu
Zone unique Lorrez-le-Bocage, Vaux-sur-Lunain, Villebéon	247 887.61€	1 852 162 €	13.39%	248 000€

Article 2 : **FIXE** le taux 2017 de T.E.O.M pour les communes de Souppes-sur-Loing, Château-Landon, Egreville, Aufferville, Bougigny, Bransles, Chaintreaux, Chenou, la Madeleine-sur-Loing, Maisoncelles-en-Gâtinais, Mondreville, Poligny, sur lesquelles le service est exercé par le SMETOM de la Vallée du Loing, comme suit :

Zone de perception	Participation syndicat	Bases prévisionnelles	Taux TEOM 2017	Produit attendu
Zone 1 Souppes-sur-Loing	778 807.42€	4 501 777 €	17.30%	778 807.42€
Zone 2 Château-Landon Egreville	872 753.52€	5 044 818 €	17.30%	872 753.52€
Zone 3 Aufferville, Bougigny, Bransles, Chaintreaux, Chenou, la Madeleine- sur-Loing, Maisoncelles- en-Gâtinais, Mondreville, Poligny	694 739.62€	4 015 836 €	17.30%	694 739.62€
Total	2 346 300.56€			2 346 300.56€

Article 3:

FIXE le taux 2017 de T.E.O.M pour les communes de Beaumont-du-Gâtinais et Gironville, sur lesquelles le service est exercé par le SITOMAP, comme suit :

Zone de perception	Participation syndicat	Bases prévisionnelles	Taux TEOM 2017	Produit attendu
Beaumont-du-Gâtinais	150 952.72€	1 001 677 €	15.07%	150 952.72€
Gironville	21 076.30€	139 856 €	15.07%	21 076.30€
Total	172 029.02€			172 029.02 €

Article 4:

FIXE les taux 2017 de T.E.O.M pour les communes d'Arville, Obsonville et Ichy, sur lesquelles le service est exercé par le SIRTOM comme suit :

Zone de perception	Participation syndicat	Bases prévisionnelles	Taux TEOM 2017	Produit attendu
Zone 1 (Arville)	12 975€	162 541 €	7.99%	12 975€
Zone 2 (Ichy)	15 350€	127 493 €	12.04%	15 350€
Zone 3 (Obsonville)	10 964€	99 458 €	11.02%	10 964€
Total	39 289€			39 289€

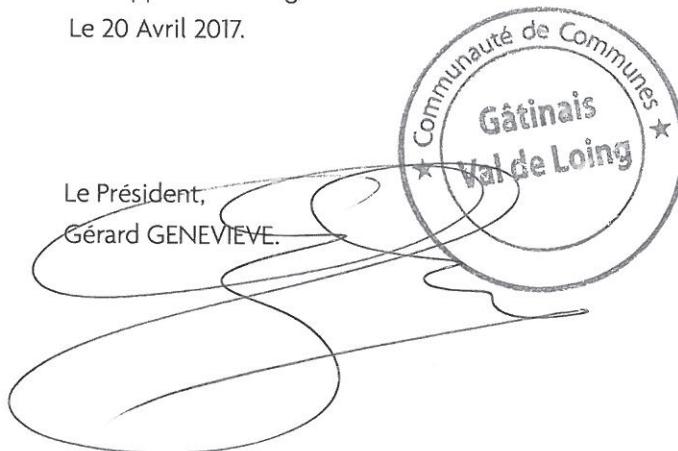
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,

Le 20 Avril 2017.

Le Président,
Gérard GENEVIEVE.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING**
**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2017-04-14_16

Objet : Finances : Attributions de compensations corrigées 2017

Date convocation: 23-03-2017
Date d'affichage: 23-03-2017
Nombre de conseillers: <i>En exercice :</i> 46 <i>Présents :</i> 31 <i>Votants :</i> 40 (31+9 pouvoirs)
Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture
Le 20/04/2017
Et publication ou notification
Du: 20/04/2017

L'an deux mille dix-sept,
Le quatorze du mois d'avril,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Villebéon,
sous la présidence de Monsieur Gérard GENEVIEVE, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAULT Anne, BESLE Jean-Pierre,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues,
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain,
Commune de Bransles	MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	PINGUET Pascale,
Commune de Chenou	THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	POMMIER Pascal, SABOURIN Mylène,
Commune de Gironville	COMBE Vincent,
Commune d'Ichy	PETIT Bernard, BEAUHAIRE Philippe,
Commune de La Madeleine sur Loing	BLOUZAT Nicole, ROQUES Gilles,
Commune de Lorrez-le-Bocage	BOYER Yves, GRIERE Christiane,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GARLAND Maurice,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, FROT Nicole,
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard, THORREAU Ghislaine,
Commune de Poligny	GENEVIEVE Gérard, LEDUC Christine
Commune de Souppes-sur-Loing	VILLEFLOSE Annie, CAMMARATA Gérard, RETIF Françoise,
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique,
Commune de Villebéon	PONSOT Christophe,

ETAIT EXCUSE avec pouvoir :

Commune de Bransles	RAFFIN Christiane pouvoir à MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	BONNIOT Guy pouvoir à SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	GUIGNON Florence pouvoir à PINGUET Pascale,
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard pouvoir à THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno pouvoir à BOUSSER Patrick,
Commune de Gironville	HOUY Gérard pouvoir à COMBE Vincent,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GUYON Jean-Pierre pouvoir à GARLAND Maurice,
Commune de Souppes sur Loing	BABUT Pierre pouvoir à CAMMARATA Gérard,
Commune de Villebéon	PLE Francis pouvoir à PONSOT Christophe,

Secrétaire de séance:

LIONNET Rose-Marie

Le Conseil Communautaire,

VU

l'article 1609 noniès c du Code Général des Impôts ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président;
CONSIDERANT la proposition du Bureau Communautaire ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : **DECIDE de fixer le montant des attributions de compensation prévisionnelles par commune** tel qu'indiqué dans le tableau joint à la présente délibération.

Article 2 : **CHARGE** la commission locale d'évaluation des charges transférées d'établir les montants définitifs pour l'exercice 2017

Article 3: les sommes seront versées trimestriellement aux communes membres

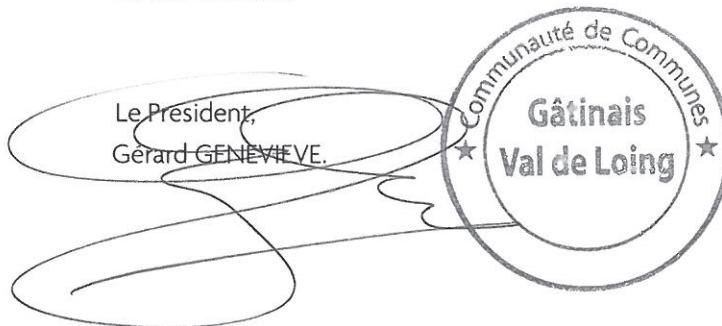
Article 4 : **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2017.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,

Le 20 Avril 2017.



Commune	Population 2013	AC base 2016	SMEP	Tourisme	ZAE	Aire GDV	total des transferts	AC fiscale 2017	dotation de compensation	AC Prévisionnelle 2017
Arville	127	8 327,00 €	127,00 €				- 127,00 €	8 200,00 €	766,00 €	8 966,00 €
Aufferville	555	24 833,00 €	555,00 €				- 555,00 €	24 328,00 €	6 801,00 €	31 129,00 €
Beaumont-du-Gâtinais	1187	39 324,00 €	1 187,00 €	- €	2 640,54 €		- 3 827,54 €	35 496,46 €	8 907,00 €	44 403,46 €
Bougligny	739	10 532,00 €	739,00 €				- 739,00 €	9 793,00 €	9 648,00 €	19 441,00 €
Bransles	545	9 200,00 €	545,00 €				- 545,00 €	8 655,00 €	3 766,00 €	12 421,00 €
Chaintreaux	928	114 049,00 €	928,00 €		2 498,97 €		- 3 426,97 €	110 622,03 €	5 508,00 €	116 130,03 €
Château-Landon	3280	324 124,00 €	3 280,00 €	40 540,29 €	- €		- 43 820,29 €	280 303,71 €	138 024,00 €	418 327,71 €
Chenou	314	8 934,00 €	314,00 €				- 314,00 €	8 620,00 €	236,00 €	8 856,00 €
Egreville	2195	210 483,00 €	2 195,00 €	19 648,67 €	17 300,00 €		- 39 143,67 €	171 339,33 €	35 167,00 €	206 506,33 €
Gironville	165	4 195,00 €	165,00 €				- 165,00 €	4 030,00 €	501,00 €	4 531,00 €
Itchy	188	2 320,00 €	188,00 €				- 188,00 €	2 132,00 €	382,00 €	2 514,00 €
Lorrez-le-Bocege	1307	101 091,00 €	1 307,00 €	- €	61 147,51 €		- 62 454,51 €	38 636,49 €	29 308,00 €	67 944,49 €
La Madeleine/Loing	348	7 861,00 €	348,00 €				- 348,00 €	7 513,00 €	1 151,00 €	8 664,00 €
Maisoncelles en Gâtinais	128	1 388,00 €	128,00 €				- 128,00 €	1 260,00 €	356,00 €	1 616,00 €
Mondreville	370	15 839,00 €	370,00 €				- 370,00 €	15 469,00 €	5 885,00 €	21 354,00 €
Obsonville	99	4 772,00 €	99,00 €				- 99,00 €	4 673,00 €	269,00 €	4 942,00 €
Poligny	836	186 747,00 €	836,00 €				- 836,00 €	185 911,00 €	12 124,00 €	198 035,00 €
Souppes sur Loing	5604	716 473,00 €	5 604,00 €	68 233,33 €	- €	14 916,33 €	- 88 753,67 €	627 719,33 €	260 544,00 €	888 263,33 €
Vaux sur Lunain	208	14 429,00 €	208,00 €				- 208,00 €	14 221,00 €	7 828,00 €	22 049,00 €
Villebéon	479	8 484,00 €	479,00 €				- 479,00 €	8 005,00 €	2 596,00 €	10 601,00 €
Total	19602	1 813 455,00 €	19 602,00 €	128 422,29 €	83 587,02 €	14 916,33 €	- 226 925,64 €	1 566 927,36 €	529 767,00 €	2 096 694,36 €

population: RGP 2013, insee, Décret N° 2015-1851 du 29 décembre 2015

2 343 222,00 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS-VAL DE LOING

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017-04-14_17

Objet : Adhésion AMF et ADCF

Date convocation:	23-03-2017
Date d'affichage:	23-03-2017
Nombre de conseillers:	
<i>En exercice :</i>	46
<i>Présents :</i>	31
<i>Votants :</i>	40 (31+9 pouvoirs)
Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture	
Le 20/04/2017	
Et publication ou notification	
Du : 20/04/2017	

L'an deux mille dix-sept,
Le quatorze du mois d'avril,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Villebéon,
sous la présidence de Monsieur Gérard GENEVIEVE, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAULT Anne, BESLE Jean-Pierre,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues,
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain,
Commune de Bransles	MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	PINGUET Pascale,
Commune de Chenou	THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	POMMIER Pascal, SABOURIN Mylène,
Commune de Gironville	COMBE Vincent,
Commune d'Ichy	PETIT Bernard, BEAUHAIRE Philippe,
Commune de La Madeleine sur Loing	BLOUZAT Nicole, ROQUES Gilles,
Commune de Lorrez-le-Bocage	BOYER Yves, GRIERE Christiane,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GARLAND Maurice,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, FROT Nicole,
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard, THORREAU Ghislaine,
Commune de Poligny	GENEVIEVE Gérard, LEDUC Christine
Commune de Souppes-sur-Loing	VILLEFLOSE Annie, CAMMARATA Gérard, RETIF Françoise,
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique,
Commune de Villebéon	PONSOT Christophe,

ETAIT EXCUSE avec pouvoir :

Commune de Bransles	RAFFIN Christiane pouvoir à MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	BONNIOT Guy pouvoir à SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	GUIGNON Florence pouvoir à PINGUET Pascale,
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard pouvoir à THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno pouvoir à BOUSSER Patrick,
Commune de Gironville	HOUY Gérard pouvoir à COMBE Vincent,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GUYON Jean-Pierre pouvoir à GARLAND Maurice,
Commune de Souppes sur Loing	BABUT Pierre pouvoir à CAMMARATA Gérard,
Commune de Villebéon	PLE Francis pouvoir à PONSOT Christophe,

Secrétaire de séance:

LIONNET Rose-Marie

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'adhérer à l'association des Maires de France et à l'Association des Communautés de France.

Ces deux associations proposent rencontres, notes juridiques ou thématiques, analyses stratégiques des rôles, compétences ou missions des communautés.

La cotisation à l'AMF est de 0.0457€/habitants soit environ 890€

La cotisation à l'ADCF s'élève à 0.105€/habitants soit environ 2 045€

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code Général des Impôts ;

ENTENDU l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1^{er}: ACCEPTE d'adhérer à l'association des Maires de France et à l'Association des Communautés de France.

Article 2: DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,

Le 20 Avril 2017.

Le Président,
Gérard GENEVIEVE.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING**
**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2017-04-14_18

Objet : Finances : Budget Primitif 2017

**Date
convocation:**
23-03-2017

L'an deux mille dix-sept,
Le quatorze du mois d'avril,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Villebéon,
sous la présidence de Monsieur Gérard GENEVIEVE, Président.

**Date
d'affichage:**
23-03-2017

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAULT Anne, BESLE Jean-Pierre,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues,
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain,
Commune de Bransles	MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	PINGUET Pascale,
Commune de Chenou	THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	POMMIER Pascal, SABOURIN Mylène,
Commune de Gironville	COMBE Vincent,
Commune d'Ichy	PETIT Bernard, BEAUHAIRE Philippe,
Commune de La Madeleine sur Loing	BLOUZAT Nicole, ROQUES Gilles,
Commune de Lorrez-le-Bocage	BOYER Yves, GRIERE Christiane,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GARLAND Maurice,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, FROT Nicole,
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard, THORREAU Ghislaine,
Commune de Poligny	GENEVIEVE Gérard, LEDUC Christine
Commune de Souppes-sur-Loing	VILLEFLOSE Annie, CAMMARATA Gérard, RETIF Françoise,
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique,
Commune de Villebéon	PONSOT Christophe,

ETAIT EXCUSE avec pouvoir :

Commune de Bransles	RAFFIN Christiane pouvoir à MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	BONNIOT Guy pouvoir à SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	GUIGNON Florence pouvoir à PINGUET Pascale,
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard pouvoir à THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno pouvoir à BOUSSER Patrick,
Commune de Gironville	HOUY Gérard pouvoir à COMBE Vincent,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GUYON Jean-Pierre pouvoir à GARLAND Maurice,
Commune de Souppes sur Loing	BABUT Pierre pouvoir à CAMMARATA Gérard,
Commune de Villebéon	PLE Francis pouvoir à PONSOT Christophe,

Secrétaire de séance:

LIONNET Rose-Marie

Le Conseil communautaire,

ENTENDU l'exposé du Président,

VU

l'article L1612-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des sections des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent ;

CONSIDERANT les orientations budgétaires débattues par le Conseil communautaire lors de la séance du 30 janvier 2017;

CONSIDERANT le budget primitif 2017 présenté par le Président ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres presents et représentés,

Article 1^{er}: **ADOpte** le budget primitif 2017 de la Communauté de Communes, constitué du budget principal et du budget annexe relatif à la ZAE d'Egreville du Bois des Places, en équilibre réel pour la section d'investissement et pour la section de fonctionnement :

	Section		Total
	Investissement	Fonctionnement	
Dépenses	1 955 906.60€	7 244 219,47€	9 200 126.07€
Recettes	1 955 906.60€	7 244 219.47€	9 200 126.07€
Excédent/Déficit	0	0	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 20 Avril 2017.

Le Président,
Gérard GENEVIEVE



COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS-VAL DE LOING

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017-04-14_19

Objet : Finances : Budget Annexes ZAE

Date convocation:	23-03-2017
Date d'affichage:	23-03-2017
Nombre de conseillers:	
<i>En exercice :</i>	46
<i>Présents :</i>	31
<i>Votants :</i>	40 (31+9 pouvoirs)
Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture	
Le 20/04/2017	
Et publication ou notification	
Du : 20/04/2017	

L'an deux mille dix-sept,
Le quatorze du mois d'avril,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Villebéon,
sous la présidence de Monsieur Gérard GENEVIEVE, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAULT Anne, BESLE Jean-Pierre,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues,
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain,
Commune de Bransles	MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	PINGUET Pascale,
Commune de Chenou	THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	POMMIER Pascal, SABOURIN Mylène,
Commune de Gironville	COMBE Vincent,
Commune d'Ichy	PETIT Bernard, BEAUHAIRE Philippe,
Commune de La Madeleine sur Loing	BLOUZAT Nicole, ROQUES Gilles,
Commune de Lorrez-le-Bocage	BOYER Yves, GRIERE Christiane,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GARLAND Maurice,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, FROT Nicole,
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard, THORREAU Ghislaine,
Commune de Poligny	GENEVIEVE Gérard, LEDUC Christine
Commune de Souppes-sur-Loing	VILLEFLOSE Annie, CAMMARATA Gérard, RETIF Françoise,
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique,
Commune de Villebéon	PONSOT Christophe,

ETAIT EXCUSE avec pouvoir :

Commune de Bransles	RAFFIN Christiane pouvoir à MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	BONNIOT Guy pouvoir à SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	GUIGNON Florence pouvoir à PINGUET Pascale,
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard pouvoir à THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno pouvoir à BOUSSER Patrick,
Commune de Gironville	HOUY Gérard pouvoir à COMBE Vincent,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GUYON Jean-Pierre pouvoir à GARLAND Maurice,
Commune de Souppes sur Loing	BABUT Pierre pouvoir à CAMMARATA Gérard,
Commune de Villebéon	PLE Francis pouvoir à PONSOT Christophe,

Secrétaire de séance:

LIONNET Rose-Marie

La Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing, mène une opération d'aménagement sur la zone d'activités économiques du Bois des Places, à Egreville et a réalisé une procédure de **Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)** afin de permettre l'extension et la requalification de cette ZAE.

Afin d'identifier budgétairement les opérations afférentes à cette ZAC, la **création d'un budget annexe au budget principal est souhaitable**. L'instruction budgétaire et comptable M14 sera utilisée et stipule que les communes et les établissements publics qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains (qui leur appartiennent ou qu'elles acquièrent) dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations. En effet, ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la Communauté de Communes.

Dans ce cadre, il convient de créer un budget annexe de comptabilité M14 dénommé **budget annexe « ZAC du Bois des Places »** lié à l'aménagement des terrains dédiés à des activités économiques.

Les opérations d'aménagement d'une zone d'activités économiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA. A ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget annexe seront comptabilisées hors taxes. Ce budget annexe obéit à la règle de l'équilibre budgétaire.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de **créer un budget annexe « ZAC du Bois desPlaces »**.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU le Code Général des impôts ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux Communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

VU l'article V des statuts de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté Gâtinais-Val de Loing en date du 2 mars 2015, définissant le périmètre de la ZAC du Bois des Places à Egreville, les objectifs de l'aménagement et les modalités de la concertation conformément aux dispositions de l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté Gâtinais-Val de Loing, en date du 12 février 2016 approuvant le **dossier de création de la ZAC du Bois des places à Egreville** conformément aux articles L. 311-1 et R. 311-2 du code de l'urbanisme ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté Gâtinais-Val de Loing, en date du 3 octobre 2016 approuvant le **dossier de réalisation de la ZAC du Bois des places à Egreville** conformément aux articles R. 311-7 du code de l'urbanisme ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

CONSIDERANT que, si le principe d'unité budgétaire implique que toutes les opérations d'un organisme public soient retracées dans un document unique, par exception, les textes législatifs ou réglementaires peuvent autoriser, voire imposer la constitution de budgets annexes pour certaines catégories de services publics,

CONSIDERANT que l'aménagement de la ZAC du Bois des Places à Egreville, porté par la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing, peut être qualifié de service public à caractère administratif et être assujetti à la TVA,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing est amenée à effectuer des opérations de viabilisation de terrains qui lui appartient ou qu'elle acquiert à cet effet,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 1 voix CONTRE et 39 voix POUR.

Article 1er: **DECIDE** la création d'un budget annexe spécifique dénommé « budget annexe de la ZAC du Bois des Places » selon l'instruction budgétaire et comptable M14 en vigueur.

Article 2: **AUTORISE** au Président de la Communauté de Communes à signer tous documents relatifs à ce dossier.

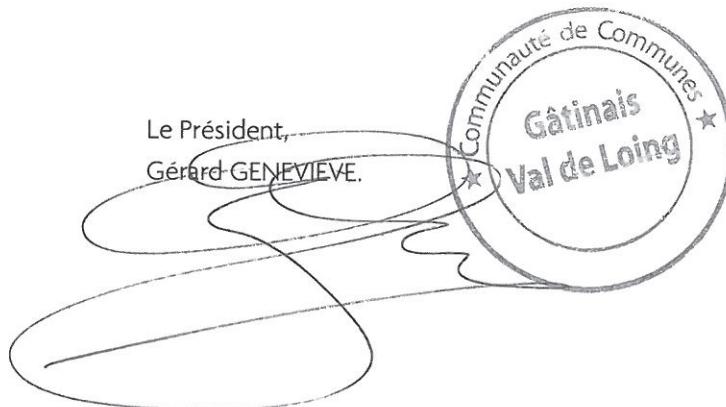
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,

Le 20 Avril 2017.

Le Président,
Gérard GENEVIEVE.



ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1a. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES¹²

Taxe d'habitation :

Taxe foncière (bâti) :

Taxe foncière (non bâti) :

Taxe professionnelle / CFE :

- a. Dotation unique spécifique (TP)
- b. Réduction des bases des créations d'établissements
- c. Exonération en zones d'aménagement du territoire
- d. Abattement de 25% en Corse

Dotation pour perte de THLV :

1b. CVAE DUE COLLECTEE (pour information)¹³

Part de CVAE imposée au profit de l'EPCI

1 845

30

2 176

33

262 737

208 131

2 176

416 176

2 176

70 275

12 949

12 949

2a. BASES NON TAXEES¹⁴

Bases exonérées par le conseil de l'EPCI

Taxe foncière (bâti)

Cotisation foncière des entreprises

Bases exonérées par la loi dans certaines zones

Taxe foncière (bâti)

Taxe foncière (non bâti)

Cotisation foncière des entreprises

Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

2b. CVAE - DEGREVEMENTS ET EXONERATIONS¹⁵

CVAE : part dégravée

CVAE : part relative aux exonérations compensées

CVAE : part relative aux exonérations non compensées

2c. PRODUIT DES IFER¹⁶

Éoliennes & hydrauliques

Centrales électriques

Centrales photovoltaïques

Centrales hydrauliques

Transformateurs

Gaz – stockage, transport...

1 845

30

2 176

1 007

2 176

416 176

2 176

70 275

12 949

12 949

3 ELEMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES¹⁶

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2016 : de l'EPCI national

18,28

21,82

Taux maximum de la majoration spéciale : 1,31

Envoyé en préfecture le 21/04/2017

Bersier
Levraud

ID 075200023919-20170414-2017_04_14_14-DE

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

90

91

92

93

94

95

96

97

98

99

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

201

202

203

204

205

206

207

208

209

210

211

212

213

214

215

216

217

218

219

220

221

222

223

224

225

226

227

228

229

230

231

232

233

234

235

236

237

238

239

240

241

242

243

244

245

246

247

248

249

250

251

252

253

254

255

256

257

258

259

260

261

262

263

264

265

266

267

268

269

270

271

272

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGERES

TAXE INSTITUÉE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 622 GATINAIS - VAL DE LOING

Bases exonérées sur délibération : 0

Pas de plafonnement institué

Coefficient : >>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 1 837 068

Bases prévisionnelles d'imposition : 1 852 162

I - COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE
=====

ZIP	BASES PRÉVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	1 852 162	13,39 %	248 004

A MELUN, le 28 mars 2017

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,
DENIS DAHAN

A

Le Préfet,

Le Président,

A Souppes , le 20 Avril 2017

Envoyé en préfecture le 21/04/2017

Reçu en préfecture le 21/04/2017

Affiché le

ID : 077-200023919-20170414-2017_04_14_15-DE

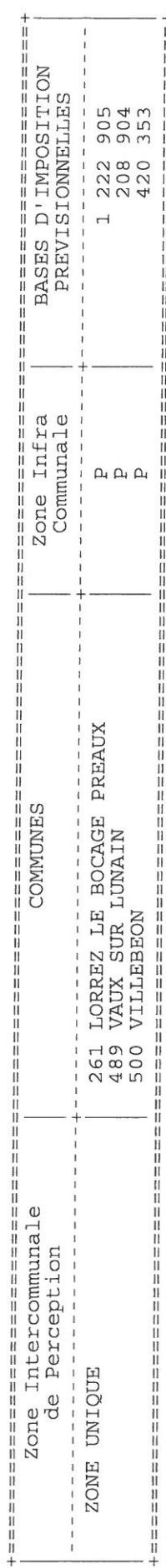


Berger
Levraud

ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION
III - COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

PAGE : 2

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 622 GATINAIS - VAL DE LOING



1259 TEOM - I

Envoyé en préfecture le 21/04/2017

Reçu en préfecture le 21/04/2017

Affiché le

Berser
Levraut

ID : 077-200023919-20170414-2017_04_14_15-DE

A LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 622 GATINAIS - VAL DE LOING

Bases exonérées sur délibération : 0

Pas de plafonnement instauré

Coefficient : >>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 1 121 458

Bases prévisionnelles d'imposition : 1 141 533

I - COMMUNES DONT LES TAUX TÉOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PRÉVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	1 141 533	15,07 %	172 029,02

A MELUN, le 28 mars 2017

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

DENIS DAHAN

, le

Le Préfet,

A Saône , le 28 Avril 2017

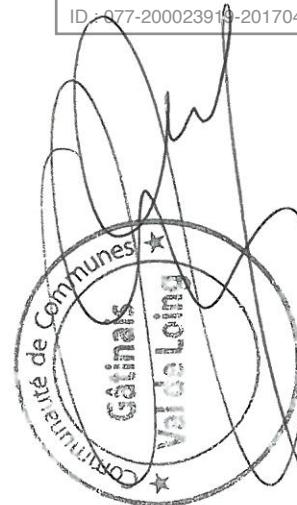
Le Président,

Envoyé en préfecture le 21/04/2017

Reçu en préfecture le 21/04/2017

Affiché le

ID : 077-200023919-20170414-2017_04_14_15-DE



Berser
Levraud

ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION
III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

PAGE : 4

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 622 GATINAIS - VAL DE LOING

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	027 BEAUMONT DU GATINAIS 207 GIRONVILLE	P P	1 001 677 139 856

1259 TEOM - P

Envoyé en préfecture le 21/04/2017

Reçu en préfecture le 21/04/2017

Affiché le

Berser
Levraut

ID : 077-200023919-20170414-2017_04_14_15-DE

DIRECTION 770
A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 622 GATINAIS - VAL DE LOING
TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE
POUR LE SYNDICAT : 806 SMETOM DE LA VALLEE DU LOING

Bases exonérées sur délibération : 0

Pas de plafonnement institué : >>>>>

Coefficient : >>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 13 468 870

Bases prévisionnelles d'imposition : 13 562 431

I - COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PRÉVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS	
			718 804, 42	872 753, 52
01 NEMOURS SOUPPES	4 501 777	17. 30		
02 BAGNEAUX	5 044 818	17. 30		
03 ACHERES	4 015 836	17. 30		

A Souppes , le 20 Avril 2017

A MELUN, le 28 mars 2017

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

DENIS DAHAN

Le Préfet,

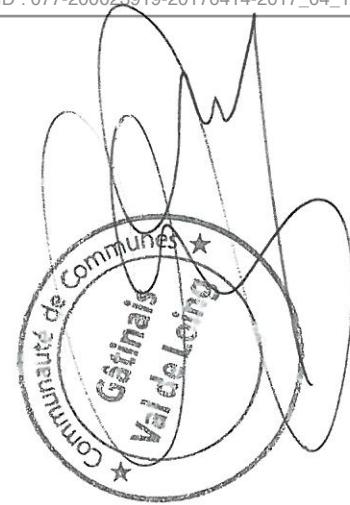
Le Président,

Envoyé en préfecture le 21/04/2017

Reçu en préfecture le 21/04/2017

Affiché le

ID : 077-200023919-20170414-2017_04_14_15-DE



Berger Levraud

ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION
 III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 622 GATINAIS - VAL DE LOING

Zone Intercommunale de Perception		COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
01 NEMOURS SOUPPES	458 SOUPPES SUR LOING			4 501 777
02 BAGNEAUX	099 CHATEAU LANDON	P	P	2 995 972
03 ACHERES	168 EGREVILLE	P	P	2 048 846
	011 AUFFERVILLE	P	P	425 102
	045 BOUGLIGNY	P	P	560 765
	050 BRANSLES	P	P	485 585
	071 CHAINTREAUX	P	P	762 725
	110 CHENOU	P	P	254 511
	267 LA MADELEINE SUR LOING	P	P	308 429
	271 MAISONCELLES EN GATINAIS	P	P	102 866
	297 MONDREVILLE	P	P	264 978
	370 POLIGNY	P	P	850 875

PAGE : 6

1259 TEOM - P

Envoyé en préfecture le 21/04/2017

Reçu en préfecture le 21/04/2017

Affiché le

Berser
Levraut

ID : 077-200023919-20170414-2017_04_14_15-DE

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PIERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 622 GATINAIS - VAL DE LOING

Bases exonérées sur délibération :

0

>>>>>

Bases délimitées institué :

Coefficient :

>>>>>

Bases définitives de l'année précédente :

Bases prévisionnelles d'imposition :

389 492

I- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
02 ARVILLE	162 541	7,99 %	12 975
08 ICHY	127 493	12,04 %	15 350
11 OBSONVILLE	99 458	11,02 %	10 964

A MELUN, le 28 mars 2017

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

DENIS DAHAN

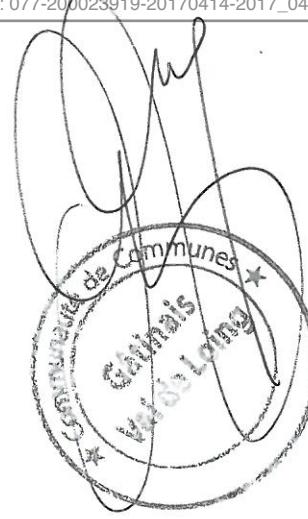
, le 28 Avril 2017
Le Préfet,

Envoyé en préfecture le 21/04/2017

Reçu en préfecture le 21/04/2017

Affiché le

ID : 077-200023919-20170414-2017_04_14_15-DE



Berger Levraud

ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION
III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 622 GATINAIS - VAL DE LOING

Zone Intercommunale de Perception		COMMUNES		Zone Infra Communale		BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES	
02	ARVILLE	009	ARVILLE	P		162	541
08	ICHY	230	ICHY	P		127	493
11	OBSONVILLE	342	OBSONVILLE	P		99	458

PAGE : 8

1259 TEOM - P

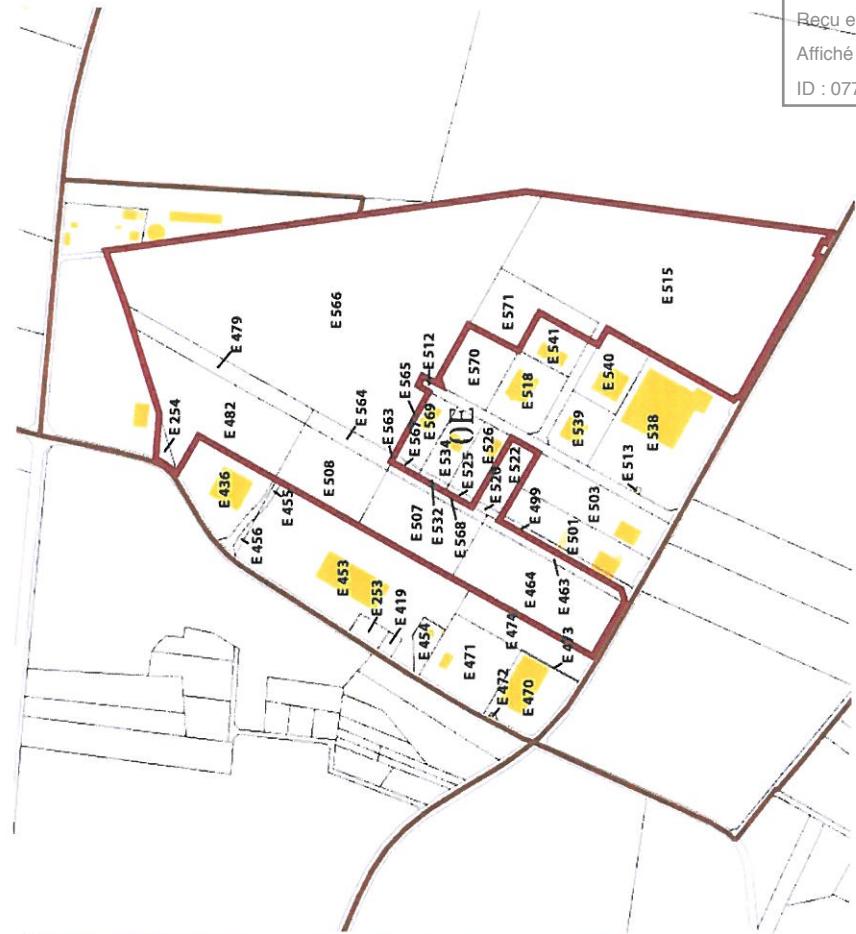
Envoyé en préfecture le 21/04/2017

Reçu en préfecture le 21/04/2017

Affiché le

Bersier
Levraut

ID : 077-200023919-20170414-2017_04_14_15-DE



ZAC du Bois des Places		
Parcelle cadastrale	Superficie totale des parcelles	Superficie comprise dans la ZAC
E 254	550 m ²	550 m ²
E 482	11 237 m ²	11 237 m ²
E 508* (en partie)	6 817 m ²	6 332 m ²
E 507	7 257 m ²	7 257 m ²
E 464	10 248 m ²	10 248 m ²
E 566	59 618 m ²	59 618 m ²
E 479	3 483 m ²	3 483 m ²
E 564	1 620 m ²	1 620 m ²
E 568	965 m ²	965 m ²
E 463	1 752 m ²	1 752 m ²
E 520	262 m ²	262 m ²
E 522	2 238 m ²	2 238 m ²
E 571	4 697 m ²	4 697 m ²
E 515* (en partie)	40 725 m ²	39 455 m ²
Total	151 469 m²	149 714 m²